

# BILAN

*APAJ – Pôle « Missions Judiciaires »*

## *Stages de citoyenneté*

*Destinés aux auteurs de violences conjugales*

# 2012



## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. CONTEXTE .....</b>                                       | <b>3</b>  |
| <b>2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE CITOYENNETE EN 2012 .....</b> | <b>3</b>  |
| 2.1. L'ORIENTATION DES MIS EN CAUSE : .....                    | 3         |
| 2.2. FRAIS DE STAGE : .....                                    | 4         |
| 2.3. LE LIEU : .....   | 4         |
| 2.4. LES INTERVENTIONS : .....                                 | 4         |
| 2.5. L'EVALUATION : .....                                      | 5         |
| <b>3. STATISTIQUES 2012.....</b>                               | <b>5</b>  |
| 3.1. REPARTITION DES PRESENCES. ....                           | 5         |
| 3.2. PROFIL SOCIOLOGIQUE DES STAGIAIRES. ....                  | 6         |
| 3.3. PERSONNALITE DELINQUANTE DES STAGIAIRES. ....             | 8         |
| 3.4. ANALYSE DES FICHES D'EVALUATION.....                      | 9         |
| <b>4. A RETENIR.....</b>                                       | <b>11</b> |
| <b>5. PROJET 2013 : CREATION D'UN GROUPE DE PAROLE .....</b>   | <b>11</b> |
| 5.1. CONTEXTE : .....  | 11        |
| 5.2. LES OBJECTIFS : .....                                     | 11        |
| 5.3. CONDITIONS PREALABLES : .....                             | 12        |
| 5.4. LES MODALITES PRATIQUES : .....                           | 13        |
| <b>6. ANNEXES .....</b>  | <b>14</b> |
| 6.1. ANNEXE 1 : REPARTITION DES INTERVENTIONS 2011 .....       | 14        |
| 6.2. ANNEXE 2 : REPARTITION DES PRESENCES PAR STAGE .....      | 14        |

## 1. CONTEXTE

Très souvent les victimes de violences conjugales ne souhaitent pas se séparer de leur conjoint, ni même les voir sanctionner ; le dépôt de plainte vise alors davantage à faire évoluer le comportement de l'auteur des violences.

En parallèle, la société n'est pas en mesure de faire exécuter les courtes peines. Dans ce contexte, la mise en place de stage de citoyenneté pour auteur de violences conjugales apparaît comme une alternative intéressante, tant pour la société que pour le mis en cause et la victime, pour tenter d'enrayer le cycle des violences conjugales.

C'est dans cette logique que les stages de citoyenneté destinés aux auteurs de violences conjugales ont été mis en place pour la première fois en Polynésie Française le 10 juin 2010, par le pôle Missions Judiciaires de l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française. Au 31 décembre 2012, quatorze sessions ont eu lieu.

Ces stages de sensibilisation ont pour objectifs généraux de permettre aux stagiaires de comprendre la portée de leurs gestes et de réfléchir sur les principes fondamentaux régissant la vie en société. Le stage de citoyenneté doit être un outil susceptible de limiter les risques de récidive.

Les objectifs sont particulièrement axés sur les trois points suivants:

- Sensibiliser les auteurs de violences aux conséquences concrètes de leurs actes : implications judiciaires, conséquences au niveau familial, etc.
- Responsabiliser les auteurs en analysant les origines et mécanismes de la violence et du passage à l'acte
- Etre en mesure de donner aux participants, des pistes de travail et de réflexion sur leur situation.

Ce stage n'a pas de vocation thérapeutique, même s'il peut permettre éventuellement d'ouvrir sur cette dimension. Il est conçu comme une « simple » sensibilisation aux conséquences concrètes de la violence conjugale.

## 2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE CITOYENNETE EN 2012

### 2.1. L'orientation des mis en cause :

Le procureur a l'opportunité de proposer ce stage aux mis en causes en fonction de leurs antécédents judiciaires et de la gravité des faits.

Les mis en cause sont ensuite reçus par le délégué du procureur de façon individuelle dans le cadre de convocations au palais de justice au cours desquelles ils sont notamment informés sur les objectifs, le contenu et les modalités pratiques du stage.

Lors de cet entretien, les personnes mises en causes sont également informées que toute absence ou incident durant la formation sera signalé à l'autorité judiciaire, qui aura alors la possibilité d'annuler la mesure de composition pénale et de les renvoyer devant le tribunal correctionnel.

A l'issue de cet entretien, les mis en cause acceptent ou non, la proposition en connaissance de

cause. Ceux qui acceptent sont convoqués au stage après la validation de la proposition par le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Première Instance.

## 2.2. Frais de stage :

Chaque stagiaire doit s'acquitter des frais de stage pour pouvoir participer.

Au premier janvier 2012, en accord avec le parquet, le montant de ces frais a augmenté pour s'aligner sur celui des autres stages (stage prévention routière et stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants). Les frais de stage ont ainsi été fixés à 20.000 xpf.

Bien qu'exceptionnelles, des exonérations sont possibles pour les usagers indigents, résidant dans les communes de l'agglomération urbaine de Papeete (Mahina à Papara et Moorea) et ce sous réserve de l'acceptation du Procureur de la République.

## 2.3. Le lieu :

L'APAJ a rencontré de sérieuses difficultés à trouver une salle neutre, centrale dont la réservation est garantie.

**De janvier à juillet 2012**, les stages se sont déroulés à la salle des délibérations de la CCISM. Cet organisme garantissait la réservation en contrepartie du paiement anticipé de la location, soit 35.000 xpf par jour.

**Depuis le mois d'août 2012**, les stages se déroulent au sein des locaux de l'église protestante de Paofai. La location de la salle s'élève à 15.000 xpf par jour. Le lieu est central, neutre et pratique en termes d'organisation.

## 2.4. Les interventions :

Le bilan 2011 avait mis en évidence la nécessité d'informer clairement les stagiaires sur les différentes formes de violences au sein du couple en début de journée, avant l'intervention sur la composante légale. (cf annexe 1 : Répartition des interventions 2011)

Les interventions ont donc été réparties sur la journée comme suit :

- **Intervention 1** : Composante sociétale  
Positionnement du cadre  
8h – 9h30 - Légitimité de la loi dans la vie en société  
M. Philippe NEUFFER, Avocat à la Cour de Papeete ;  
  
9h30 – 10h : Les formes de violences  
Mlle Vainui SIMON, Psychocriminologue ;
- **Intervention 2** : Composante légale  
10h – 12h : Que dit la loi ?  
M. Philippe PLANTARD, Substitut du Procureur
- **Intervention 3** : Composante psychologique

13h – 16h - Les raisons du passage à l'acte et comment l'éviter

M. Ernest SIN CHAN, Ethnopsychologue  
Mlle Vainui SIMON, Psychocriminologue.

Conscients de la diversité des formes de violences, le traitement judiciaire apparaît plus concret aux stagiaires, et leur permet de s'interroger utilement sur la réponse pénale. Ce changement favorise en outre les échanges avec le Procureur.

Cela permet enfin aux intervenants psychologues d'aborder plus précisément les causes et les conséquences des violences dans le couple ainsi que les stratégies d'évitement.

## 2.5. L'évaluation :

Au terme du stage, les stagiaires sont invités à s'exprimer, commenter et donner leur avis sur la journée à tour de rôle. Ils remplissent ensuite une fiche d'évaluation, préétablie et validée par l'ensemble des intervenants, afin de permettre l'amélioration du dispositif.

## 3. STATISTIQUES 2012

### 3.1. Répartition des présences.

Six stages ont été réalisés en 2012 aux dates suivantes :

- 17 janvier 2012
- 15 mai 2012
- 16 octobre 2012
- 13 mars 2012
- 03 juillet 2012
- 06 décembre 2012.

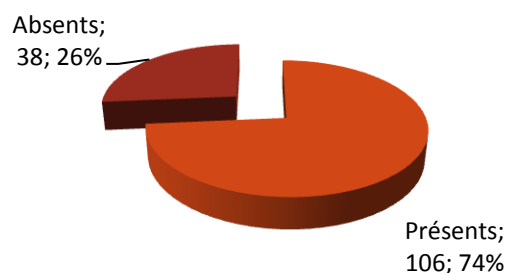
(cf. annexe 2 : Répartition des présences par stage)

**144 mis en cause ont accepté la mesure** de composition pénale et ont été convoqués à un stage de citoyenneté.

199 convocations ont été envoyées (il a été nécessaire de convoquer plusieurs fois certains mis en cause).

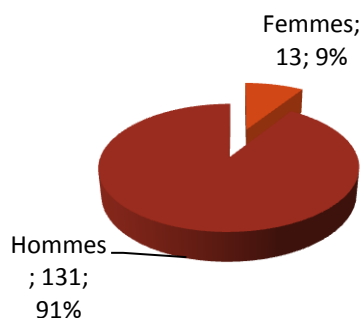
**106 stagiaires** sur 144 convoqués, **ont effectivement participé** à un stage de citoyenneté en 2012. 38 stagiaires convoqués ont été absents.

74% des mis en cause (ayant accepté la mesure de composition pénale) ont effectivement participé au stage de citoyenneté en 2012.

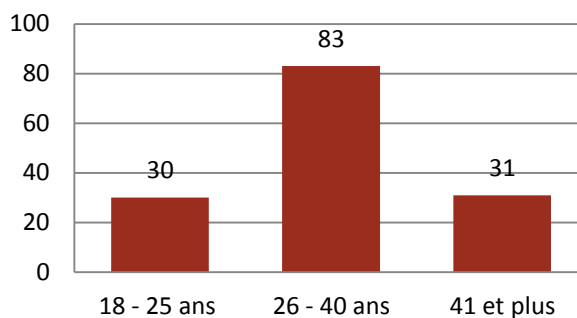


### 3.2. Profil sociologique des stagiaires.

#### Sexe des stagiaires



#### Age des stagiaires

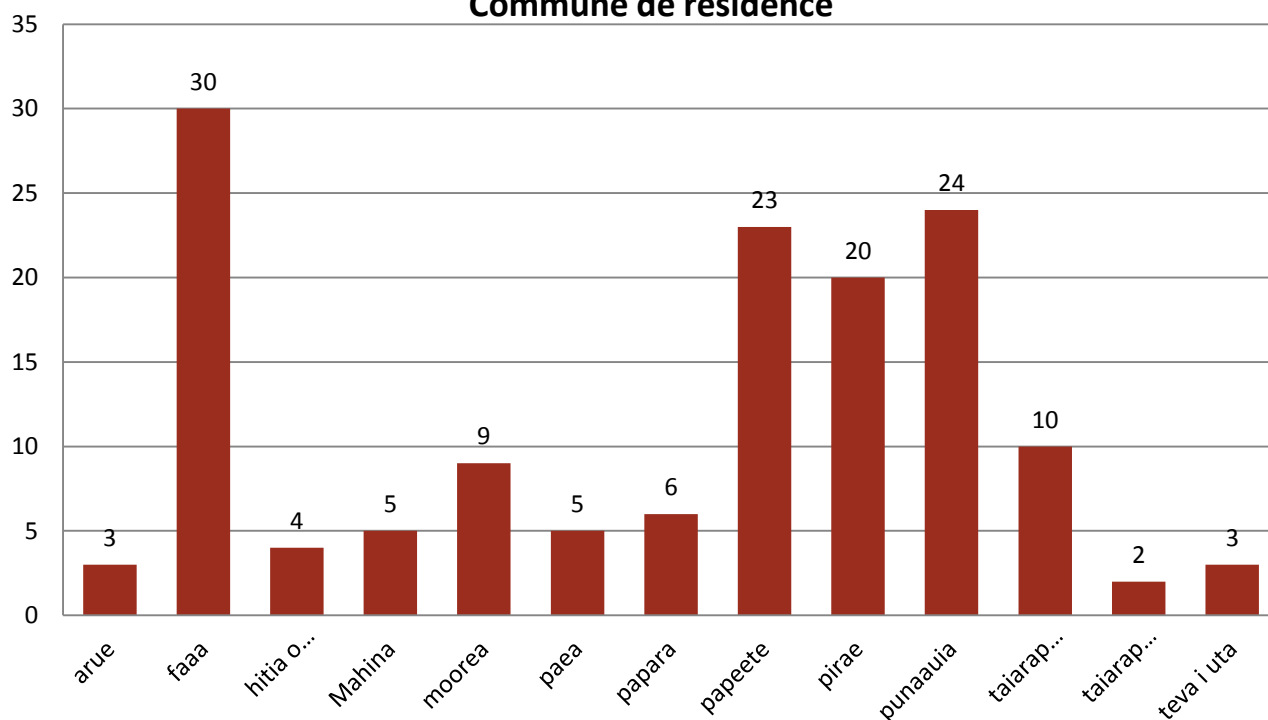


Majoritairement, les stagiaires sont âgés de 26 à 40 ans.

9% des stagiaires sont des femmes. Nous n'en avons accueilli qu'une seule en 2011.

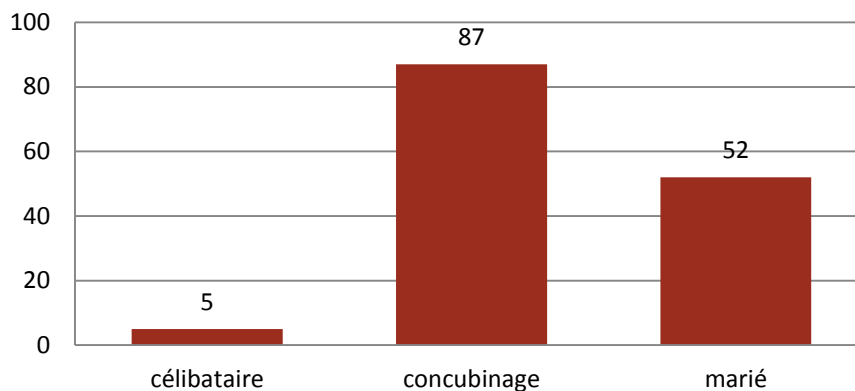
Contrairement à l'idée largement répandue selon laquelle la justice ne poursuit que les hommes violents, ce chiffre montre que lorsque les violences commises par les femmes sont dénoncées, les femmes sont poursuivies.

#### Commune de résidence

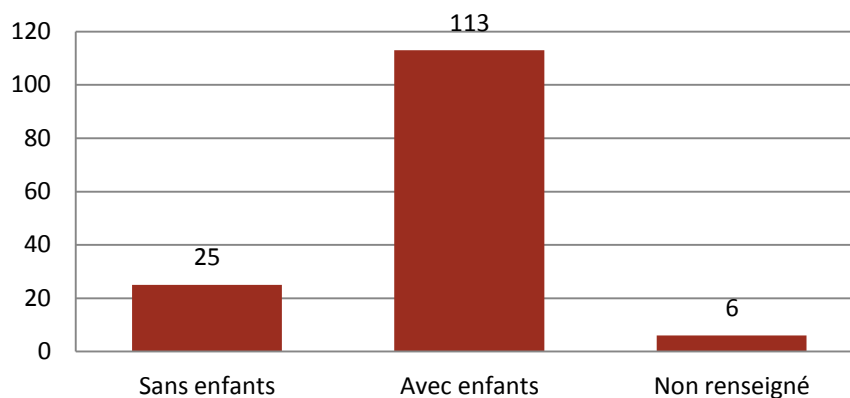


La majorité des stagiaires résident dans les communes de Faa'a, Punaauia et Papeete.

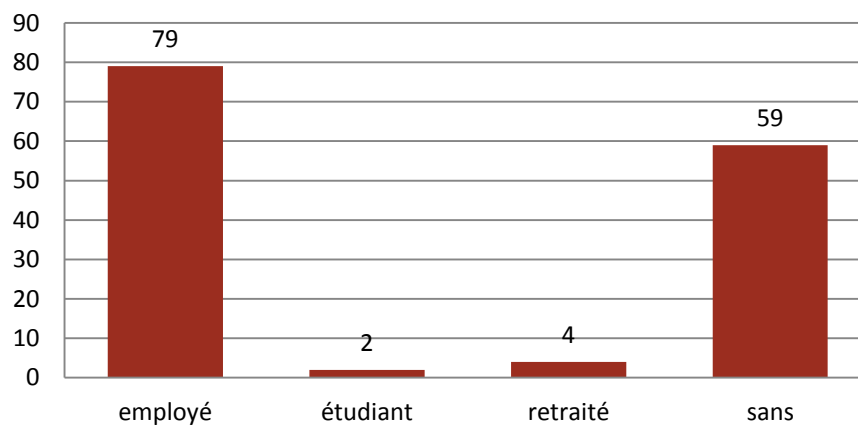
### Situation familiale



### Nombre d'enfants par stagiaire

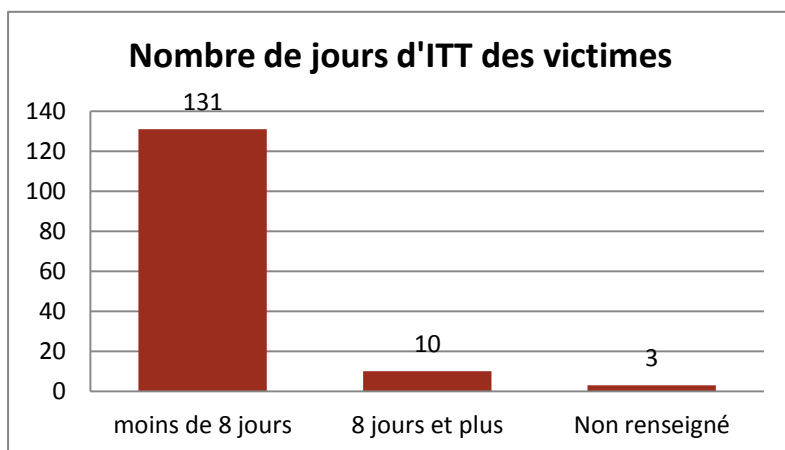


### Situation professionnelle

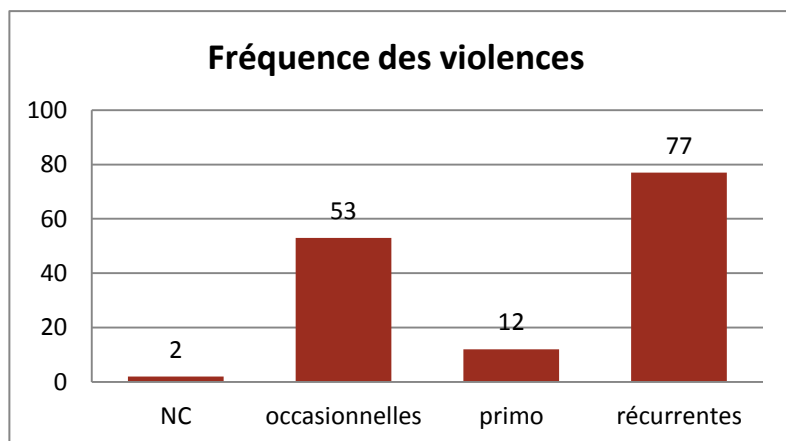


Au moment du stage la majorité des stagiaires, vit en concubinage, est parent et exerce une activité professionnelle.

### 3.3. Personnalité délinquante des stagiaires.

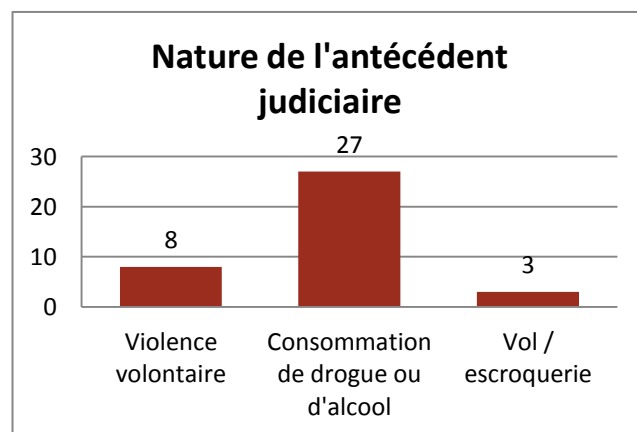
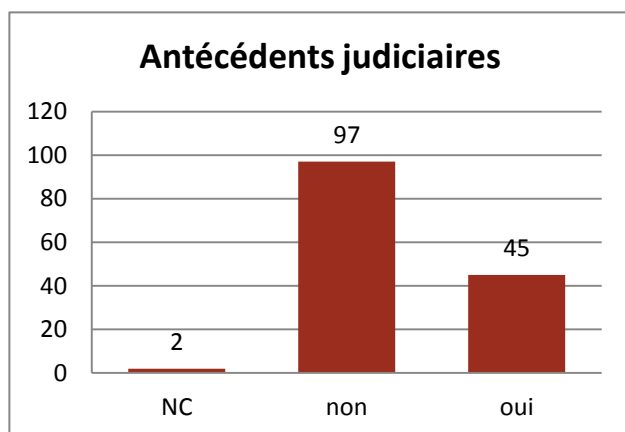


La majorité des victimes des procédures renvoyées présente une incapacité temporaire de travail (ITT) de moins de huit jours. Seules 7% des victimes ont présenté une ITT supérieur à huit jours.



La plupart de ces violences sont récurrentes.

La majorité des stagiaires sont en couple et leur mode de communication est essentiellement basé sur la violence. La banalisation de la violence est un réel problème.

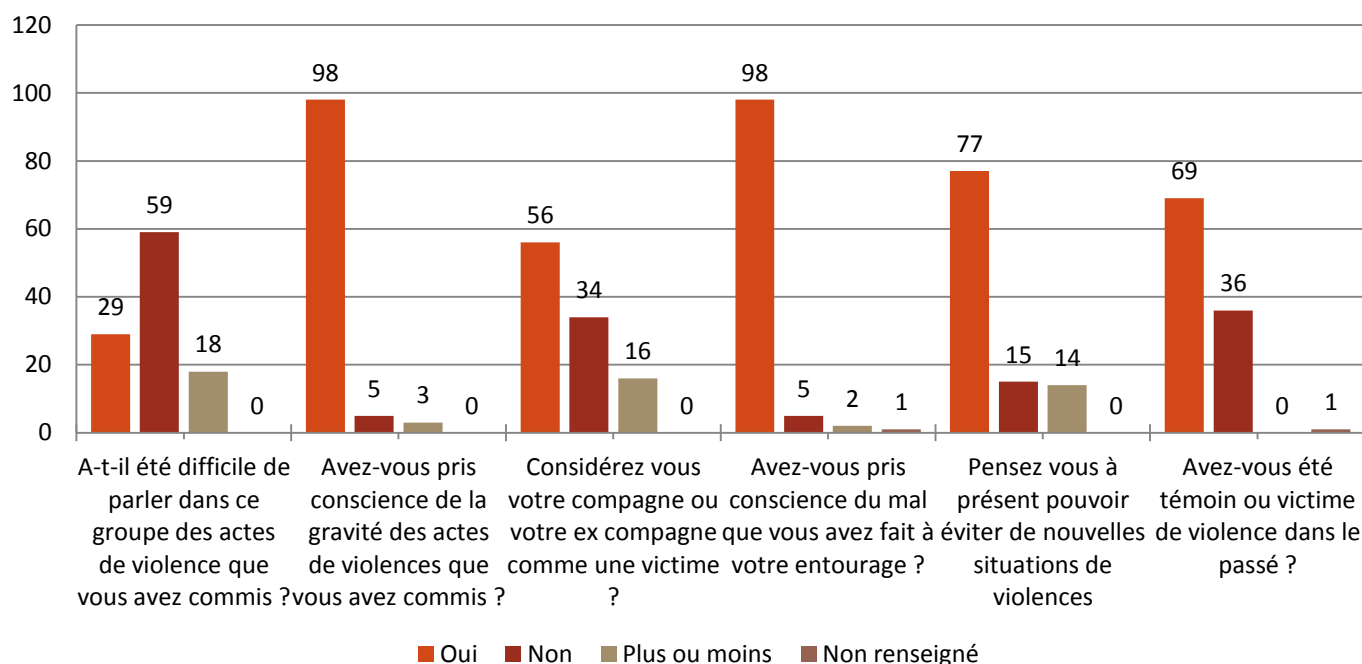


Les graphiques ci-dessus indiquent que **31% des** stagiaires ont des antécédents judiciaires, pour la plupart liés à des consommations de produits psychotropes. Ces produits (essentiellement cannabis et alcool) favorisent le passage à l'acte violent. En 2011, seul 17% des stagiaires avaient des antécédents judiciaires. L'augmentation est significative.



### 3.4. Analyse des fiches d'évaluation.

**Graphique 1: Impact de la journée sur le plan qualitatif**



Les réponses aux questionnaires distribués permettent d'analyser la remise en question des stagiaires et leur capacité à se reconnaître responsable de leurs actes. Cependant, chaque réponse est susceptible d'être influencée par le cadre répressif du stage, il apparaît essentiel d'interpréter ces données avec la plus grande prudence.

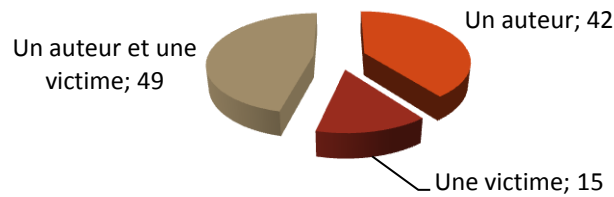
Le dépouillement des 106 fiches d'évaluation de l'année 2012 révèle des chiffres similaires à ceux de l'année précédente. Les stagiaires qui ont participé à un stage en 2012 se sont exprimés avec aisance et sans crainte. La majorité des groupes étaient homogènes facilitant la prise de parole.

Le graphique ci-dessus indique que les stagiaires semblent avoir pris conscience de la gravité de leurs actes et de leurs conséquences (soit 92% des stagiaires).

En revanche, même si la majorité des stagiaires de sexe masculin reconnaît le statut de victime de leur conjointe sur le plan légal, ils ne la considèrent, en général, pas réellement comme telle. Ils insistent sur le rôle et la responsabilité que celle-ci a, dans l'installation de la violence dans le couple. Ce rôle a d'ailleurs été reconnu par les services de justice en 2012 par l'augmentation significative des femmes orientées vers le stage de citoyenneté.

Le constat est le même pour les 13 femmes qui ont participé à un stage de citoyenneté en tant qu'auteur de violence. Elles insistent également sur le rôle et la responsabilité que leur conjoint a, dans l'installation de la violence dans le couple.

## Graphique 2 : Personnellement, vous vous considérez comme:



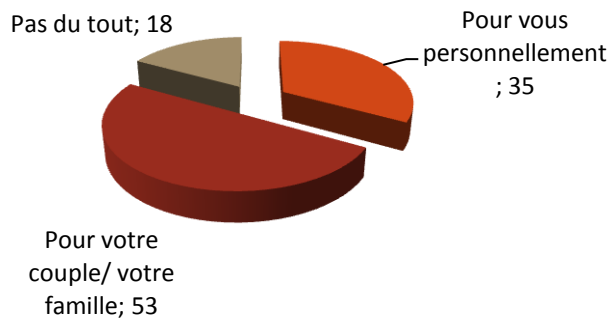
46% des stagiaires reconnaissent leur statut d'auteur, mais affirment être ou avoir été également victime. 39% des stagiaires seulement reconnaissent être l'unique auteur de violence dans le couple. La remise en question et la prise de conscience, quant à la responsabilité des actes posés, méritent d'être davantage travaillées.

Ayant bien intégré les conséquences légales, la majorité des stagiaires semblent capables d'éviter le renouvellement des violences (soit environ 73% ; cf. graphique 1).

Néanmoins, leur motivation réside davantage dans la volonté d'éviter le contact avec les services judiciaires qu'ils vivent difficilement (par honte ou rejet) que dans l'intérêt ou la considération portés à la victime

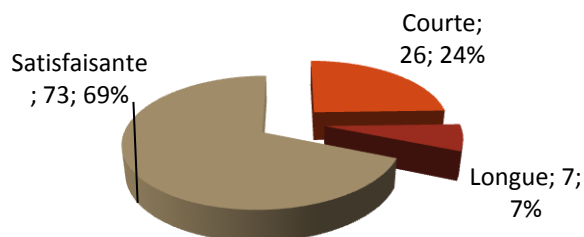
La majorité des stagiaires est disposée à demander de l'aide. Si la plupart estiment que cette aide doit concerner le couple, d'autres souhaitent un soutien sur le plan personnel comme l'indique le graphique ci-dessous :

## Graphique 3 : Aimerez vous demander de l'aide ?



Nous apprenons également que 65% des stagiaires ont été témoins ou victimes de violence dans le passé (cf graphique 1).

Enfin, la durée du stage est satisfaisante selon 69% des stagiaires.



## 4. A RETENIR

- ➔ 9% des stagiaires sont des femmes. Nous n'en avons accueilli qu'une seule en 2011.
- ➔ Le profil sociologique des stagiaires est similaire à l'année précédente.
- ➔ Le taux des stagiaires ayant des antécédents judiciaires a augmenté. Il est passé de 17% à 31% en 2012.
- ➔ La participation des stagiaires aux interventions est bonne. Toutefois, la remise en question et la prise de conscience quant à la responsabilité des actes posés méritent d'être davantage travaillées.

## 5. PROJET 2013 : CREATION D'UN GROUPE DE PAROLE

### 5.1. Contexte :

L'approche éducative du stage a pour objectif principal de sensibiliser et responsabiliser les auteurs. Favoriser la prise de conscience des auteurs au travers des informations données, permet parfois de déclencher une demande de soin.

Malheureusement, les animateurs n'ont actuellement pas de structure de suivi à proposer aux stagiaires.

C'est un véritable handicap tant pour les professionnels pour garantir l'accessibilité au soin, que pour les auteurs qui ne savent pas vers qui se tourner pour être aidé durablement ou lors de périodes sensibles (moment de crise où le risque de passage à l'acte est élevé).

La formation effectuée en octobre 2012 en métropole sur les techniques d'animations de groupe de parole, nous a permis de réfléchir à l'opportunité de proposer un dispositif pour répondre à ces difficultés. Cela participerait également à la cohérence des actions menées dans ce secteur.

### 5.2. Les objectifs :

- Proposer un espace de confiance, gratuit et confidentiel, animé par des professionnels (psychologues, éducateurs)
- L'approche ne serait plus seulement éducative mais également psychothérapeutique. Le dispositif pourrait s'inscrire dans la continuité du stage de citoyenneté, mais il serait important que la spécificité « groupe thérapeutique » soit soulignée de façon à ce que ce groupe ne soit pas assimilé à celui du judiciaire ou perçu comme son prolongement.

L'accent sur le volet thérapeutique de ce dispositif permettrait de :

- Proposer aux auteurs de violences conjugales intéressés un lieu de soin, neutre, gratuit et confidentiel.
- Proposer un relais pour les structures ou partenaires qui pourraient ainsi orienter des individus violents non poursuivis.
- Limiter les risques de récidive.

### 5.3. Conditions préalables :

- Un dispositif non limité dans le temps : Pour crédibiliser la démarche, il nous apparaît opportun de ne pas prévoir de terme au dispositif, contrairement à ce qui avait été fait en 2009 avec les groupes de parole pour victimes. Cela permettrait de s'engager sur des partenariats durables et stables avec les professionnels participants aux projets (professionnels qui orientent et animateurs) et de permettre aux participants du groupe de se sentir soutenus dans le temps.
- Construire un plan de communication pour diffuser l'information :
  - Viser **les professionnels** (services judiciaires, délégués du procureur lors de médiations pénales par exemple, les services sociaux, médicaux mais aussi les psychologues exerçant en libéral) afin qu'ils puissent relayer l'information aux personnes concernées, que ce soit les auteurs eux-mêmes ou leurs victimes.
  - Viser également **les victimes** car celles qui espèrent que leur conjoint change conditionnent (souvent) la poursuite de la relation conjugale à une prise en charge psychothérapique.
  - **La presse écrite et les radios locales** pourraient diffuser l'information.
  - Elaborer un document de présentation du lieu à **destination des auteurs** et remis par les personnes susceptibles de les orienter.
- Sensibiliser les acteurs sociaux et professionnels : La crise conjugale est un moment propice pour faire émerger une demande de soin. Les victimes ou les auteurs se présentent souvent en premier aux urgences ou chez le médecin pour des soins. Il serait donc opportun de sensibiliser les professionnels de première ligne (médecins généralistes, sages-femmes, travailleurs sociaux, etc.) afin qu'ils saisissent cette opportunité en amont des logiques judiciaires.
- Concernant le volet judiciaire, le groupe de parole pourrait être proposé aux auteurs demandeurs de soin ayant participé à un stage de citoyenneté. Il pourrait également être proposé par les magistrats (juge aux affaires familiales, juge des enfants, etc) ou encore par les délégués du procureur dans le cadre de médiation pénale.

#### 5.4. Les modalités pratiques :

- L'orientation des stagiaires pourrait être effectuée par les professionnels du secteur (services sociaux, judiciaires, médicaux, sage femmes, psychologues libéraux, associations diverses, etc) majoritairement. Les demandes pourraient également être adressées directement auprès de l'APAJ.
- Les participants doivent être volontaires. Malgré la difficulté, bien connue, des auteurs de violences, à demander de l'aide et même parfois à penser qu'ils peuvent en avoir besoin, il est nécessaire qu'ils présentent "une porte d'entrée" pour la remise en question de soi.
- Un entretien préalable d'évaluation doit être mis en place. Cet entretien permettrait d'identifier les différents aspects de la personnalité qui peuvent être favorables ou défavorables à cette aptitude de remise en question. L'idéal serait que les deux animateurs rencontrent séparément le participant de façon à pouvoir confronter leur point de vue, et décider d'autoriser ou de refuser le candidat.
- Conditionner l'entrée dans le groupe à la signature d'une charte régissant son fonctionnement et notamment l'acceptation et le respect de certaines règles (écoute, non jugement, confidentialité, non passage à l'acte, etc.)  
Cette charte serait accompagnée d'un engagement moral de participer au minimum à 12 rencontres. Il n'est pas question de venir en «touriste» aux réunions.
- Le nombre de participants serait compris entre 6 et 12 hommes. La mixité serait refusée de manière à faciliter les identifications latérales entre les membres. Dans l'hypothèse où les demandes de femmes violentes seraient nombreuses, un groupe spécifique serait à proposer.
- Le groupe serait ouvert, c'est-à-dire que de nouveaux participants pourraient rejoindre un groupe existant à condition que la limite maximale ne soit pas atteinte.
- L'horaire ne doit pas empêcher les personnes en activité de participer au groupe. Les horaires de bureau n'apparaissent donc pas compatibles avec l'emploi du temps de la plupart des travailleurs. Un créneau horaire en fin de journée ou en soirée serait préférable. Ainsi, le groupe connaîtrait également une meilleure mixité entre les inactifs, les employés et les retraités.
- Le lieu doit être central et neutre.
- La fréquence idéale du groupe de parole serait bimensuelle. Néanmoins au départ, dans un souci d'organisation, cette fréquence serait mensuelle.

Les modalités citées sont discutables et devront être approfondies si le projet est amené à être mis en place.

## 6. ANNEXES

### 6.1. ANNEXE 1 : Répartition des interventions 2011

| Horaires                   | Modules  | Intervenants  |
|----------------------------|--|---|
| 8h – 10h                   | Composante sociétale :<br>Légitimité de la loi en société                            | Philippe NEUFFER - Avocat                                       |
| <b>Pause de 10 minutes</b> |  |   |
| 10h10 – 12h                | Composante légale :<br>Que dit la loi ?  | Philippe PLANTARD –<br>Substitut du Procureur                   |
| <b>Pause déjeuner</b>      |  |   |
| 13h – 16h                  | Composante psychologique :<br>Les raisons du passage à l'acte et<br>comment l'éviter | Ernest SIN CHAN et Vainui<br>SIMON – Psychologues<br>cliniciens |
| 16h – 16h30                | Evaluation   | APAJ  |

### 6.2. ANNEXE 2 : Répartition des présences par stage

